



## Formulaire de contrôle du chantier

A transmettre au minimum 5 JOURS OUVRABLES avant l'exécution des travaux

La demande de visite de fin de travaux pour l'octroi du permis d'habiter/utiliser doit être formulée par courriel à [pdc@yhb.ch](mailto:pdc@yhb.ch) (délai min. 2 mois avant visite.)

**Selon les articles 76 ss RATC, nous vous prions d'aviser par courriel le service communal concerné, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.**

### Informations générales :

No enquête publique et CAMAC:

Propriétaire:

Description de l'ouvrage:

Adresse de l'ouvrage et parcelle:


### Direction des travaux :

Bureau:

Nom et Prénom du responsable:

Adresse:

Téléphone:

Mail:


Travaux à annoncer	Date de l'exécution	Courriels pour avis
RAQ phase <b>travaux</b>		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Début des travaux		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Montage d'une grue		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Montage d'un échafaudage		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Désamiantage		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Implantation / Gabarits		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Raccordements aux collecteurs EC-EU		<b><a href="mailto:ste@yhb.ch">ste@yhb.ch</a></b>
Isolation sous chape (sur terrain ou vide non chauffé)		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Isolation des murs extérieurs (façades)		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Isolation de la toiture		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Pose des fenêtres		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>
Fin des travaux		<a href="mailto:pdc@yhb.ch">pdc@yhb.ch</a>

**Les teintes de façades et les matériaux prévus** doivent faire l'objet d'une demande écrite adressée à la Police des constructions **au minimum 30 jours** avant l'exécution des travaux au moyen du formulaire « Permis de teinte(s) de façades » disponible sous :

<https://www.yverdon-les-bains.ch/constructions/-travaux/demande-dautorisation-de-travaux>

Lieu, date et signature du responsable :